



DECISION DU MAIRE

OBJET : Signature d'une convention de mise à disposition à titre onéreux de l'amphithéâtre de la Reine Blanche (Université Paris-Assas – Campus de Melun) situé 19 rue du Château à Melun pour l'organisation d'un cycle de conférences.

N° 2022.93

Le Maire de la Ville de MELUN,

VU les articles L. 1111-1, L. 2122-22 et L. 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L. 2122-1 à L. 2122-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU les articles R. 2122-2 à R. 2122-8 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU la délibération n° 2020.07.5.60 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, notamment de toute occupation temporaire du domaine public soumise à redevance, pour une durée n'excédant pas douze ans ;

VU la convention de mise à disposition de locaux, établie entre la Ville de Melun et l'Université Paris sise 19 rue du Château à Melun, fixant les modalités d'utilisation de l'amphithéâtre de la Reine Blanche, ci-annexée ;

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Melun d'organiser un cycle de conférences Grand Public dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur (1822-1922) ;

CONSIDERANT qu'il convient d'organiser les conditions matérielles nécessaires à la réussite de ce cycle de conférence ;

CONSIDERANT que moyennant le paiement d'une redevance établie forfaitairement, l'amphithéâtre de la Reine Blanche de l'Université Panthéon-Assas pourra accueillir la conférence organisée le 26 novembre 2022, à partir de 13h30 ;

DECIDE :

DE SIGNER avec l'Université Paris Assas – Campus de Melun, une convention fixant les modalités de la mise à

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le

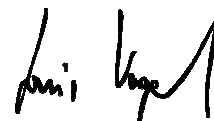
SLOW

ID : 077-217702885-20221124-2022_93-AR

disposition du local précité le samedi 26 novembre 2022 de 13h30 à 18h30 (pour une durée de cinq heures).

Fait à MELUN, le 24/11/2022

Le Maire,



Louis Vogel